



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS
(HAUTE-SAVOIE)

ARRETES DU MAIRE

DK/CD/PM 1344/2022

Voirie.

Restrictions temporaires de stationnement

Festivités de Noël "THONON – LES FEERIQUES" – Mapping vidéo.

Arrêté du 10 novembre 2022

Nous, Maire de la ville de Thonon-les-Bains,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-2
du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Pour permettre et sécuriser l'installation d'une tour où sera installé le
matériel permettant la diffusion d'un mapping vidéo sur la façade de
l'Hôtel de Ville, lors des animations pour les fêtes de fin d'année,

Considérant qu'à cette occasion, il convient de réglementer le
stationnement,

Sur proposition de Monsieur le Responsable du Service de Police
Municipale et Gestion du Domaine Communal,

ARRETONS

Article 1er. Le stationnement sera interdit sur l'ensemble des places de la zone
bleue situées place de l'Hôtel de Ville, du 21 novembre 2022 à partir de 07
heures au 05 janvier 2023 inclus.

Article 2. Les panneaux de stationnement interdit ainsi que le barriérage seront
mis en place par le service Voirie.

Article 3. Les véhicules en infraction au stationnement seront enlevés par le
service de Fourrière Intercommunale.

Article 4. Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le
Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa
publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le
Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale ou par voie électronique
(www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune
de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

.../.

Article 5. Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Directeur Général Adjoint, Aménagement Urbain et Services
Techniques,
Madame la Commissaire de Police,
Monsieur le Responsable du Service de Police Municipale,
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Thonon-les-Bains, le 10 novembre 2022

Le Maire,
Christophe ARMINJON.

